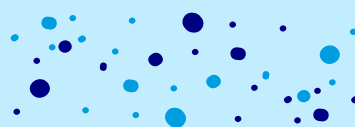


RQTH

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ



Qui peut bénéficier de la RQTH ?

- Les salariés,
- Les demandeurs d'emploi,
- Les alternants,
- Les stagiaires en entreprise,
- Les salariés des ESAT

qui rencontrent des **difficultés à réaliser certaines tâches ou qui ont besoin d'un aménagement de leur poste de travail.**

Tous les types de handicap sont éligibles à la RQTH (moteurs, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques, maladies chroniques invalidantes, troubles "dys"...) ainsi que **les personnes en ALD (Affection Longue Durée).**

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) vous renseignera.

Bon à savoir

Le bénéficiaire d'une RQTH n'est pas tenu d'en informer son employeur, mais en l'informant vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques.

Quels sont les délais ?

Les délais sont variables d'une MDPH à l'autre. Il faut compter en moyenne 4 mois. Si le dossier comprend également des demandes spécifiques comme l'adaptation du logement, l'accompagnement au quotidien, les délais sont plus longs.

Pourquoi faire la démarche ?

Pour bénéficier d'aides et d'accompagnements spécifiques, quelques exemples :

Accompagnement pour être maintenu dans son emploi : matériels adaptés (ergonomie du poste) ou accompagnement organisationnel.

Droit à la formation : majoration des droits CPF annuels de 300 € dans le secteur privé, soit 800 € au lieu de 500 € (autre dispositif dans le secteur public).

Aides pour l'insertion professionnelle : primes à l'insertion, aide à la création d'entreprise, aide à l'acquisition de matériel spécifique, accessibilité du lieu de travail...).

Accès aux dispositifs spécifiques à l'emploi : stages de réadaptation, de rééducation ou de formation professionnelle, accès aux emplois proposés par les entreprises adaptées, aménagements pour les concours de la fonction publique...

Accompagnement pour la recherche d'emploi via Pôle Emploi ou Cap-Emploi.

Dispositions spécifiques au CEA

Télétravail adapté, aménagements d'horaires, autorisations d'absence pour les soins ou la rééducation (Accord AITH et Convention de travail).

Parent d'un enfant handicapé : vous bénéficiez aussi de dispositions spécifiques

Durée d'attribution de la RQTH

La durée de validité est au minimum de 1 an et elle est souvent accordée pour 5 ans. Depuis 2020, la RQTH peut être obtenue à vie si la MDPH estime que le handicap de la personne ne pourra pas évoluer favorablement.

Bon à savoir

Depuis 2016, la RQTH ne suffit plus pour bénéficier d'un départ en retraite anticipé. Depuis cette date, vous devez justifier d'un **incapacité permanente d'au moins 50 %**, ainsi que d'une **durée d'assurance et d'un nombre de trimestres cotisés** (ces 2 derniers points varient en fonction de votre année de naissance).

